

APPEL A PROJETS

Création d'une fresque murale INSA Rennes

- Appel à candidatures -

Programme de la commande artistique

L'INSA Rennes souhaite réaliser une fresque murale à l'extérieur de son amphithéâtre principal. Cette œuvre picturale est un marqueur de la politique culturelle de l'établissement en faveur des arts dans l'espace public et une reconnaissance du street art comme expression contemporaine à part entière.

Appel à projets en deux étapes :

1/ Appel à candidatures / sélection sur dossier

2/ Concours sur projet pour 3 candidats présélectionnés

1. Présentation de l'appel à projets

L'INSA Rennes souhaite, par une commande publique, réaliser une fresque murale sur son amphithéâtre principal. Il s'agit d'un bâtiment stratégique pour l'établissement, situé à l'entrée du campus de l'Institut et visible depuis l'allée de Beaulieu.

L'INSA Rennes est une école publique d'ingénieurs située sur le campus de Beaulieu à Rennes. L'INSA Rennes est également un centre de recherche. Le site de 17 hectares, comporte 24 bâtiments.

L'INSA Rennes accueille de l'ordre de 2 000 étudiants, répartis en élèves ingénieurs, étudiants en masters et doctorants, et fonctionne avec 500 personnels (enseignants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques).

Une description complète de l'INSA Rennes et du site est disponible sur : <http://www.insa-rennes.fr/insa-rennes.fr>

2. Programme de la commande artistique

Cette commande publique est éligible uniquement aux artistes professionnel.le.s, qu'ils ou elles candidatent en leur nom, dans le cadre d'un collectif ou d'une association.

La réalisation de la fresque pourra débuter dès l'autorisation obtenue. Le calendrier définitif sera à préciser entre les artistes et l'INSA Rennes avec une fin de chantier souhaitée pour le 31 octobre 2023.

2.1 Les attendus de l'appel à projet

- Concevoir et élaborer une fresque sur une surface définie, visant à embellir de manière unique la façade ouest du bâtiment 4, à surprendre et attirer les regards ;
- Signifier la présence d'une œuvre d'art urbain ;
- Rendre visible les valeurs et les thématiques portées par l'Institut, tout en gardant le style de l'artiste, l'esprit de ses œuvres.

2.2 La thématique

La fresque devra être créative et porteuse d'un message fort. L'artiste devra s'inspirer de la raison d'être de l'INSA Rennes : **former les ingénieurs de demain**. Les valeurs de l'Institut sont les suivantes :

- La formation d'ingénieurs responsables et très qualifiés, capables de porter l'innovation au cœur des entreprises ;
- Une éducation humaniste pour former des ingénieurs citoyens ;
- Un enseignement adossé à une recherche scientifique de pointe ;
- La diversité & l'égalité des chances, pour accroître notre complémentarité et faire valoir notre pluridisciplinarité ;
- L'inclusion et le partage comme vertus fondamentales ;
- L'enjeu de notre école comme celles du Groupe INSA est de transmettre l'impératif de développer des solutions durables et justes pour la société.

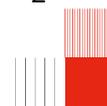
Les thématiques de l'INSA Rennes résumées en *mots clefs* inspirants : sciences appliquées et fondamentales, recherche, développement durable, technologie, innovation.

Devise du Groupe INSA : **Penser les futurs et agir avec conscience. Sciences + sens + influence.**

Abstraite ou figurative, la fresque devra dégager une atmosphère bienveillante, colorée et positive ; des teintes lumineuses et intenses sont attendues, dans un monde en transformation et vivant.

2.3 Les conditions financières

Pour le (la) lauréat(e), le coût artistique comprend les travaux de la présélection, la conception, la réalisation de l'œuvre, l'achat du matériel (peintures, aérosols, pinceaux, etc.), la location et montage d'échafaudages ou autres moyens homologués, les défraiements et la cession des droits à l'INSA Rennes.



Une convention sera établie entre l'artiste et l'INSA Rennes afin de définir le cadre de l'intervention et le déroulé du chantier. Le versement du coût artistique se fera pour moitié à la signature de la convention et l'autre moitié à la fin du chantier sur présentation de facture de prestation.

2.4 Conditions techniques

Dimensions et superficie du mur : **H 2,10m hauteur - L 5,8m - soit une superficie 12,18m²**

Afin de préparer l'intervention de l'artiste retenu, une rencontre préalable sera planifiée en amont du chantier afin de définir :

- Le plan d'implantation sur la voie publique et les conditions de sécurité ;
- Le planning global de ce chantier comprenant la préparation du chantier et la réalisation de la fresque.

Une attestation d'assurance de responsabilité civile et professionnelle sera remise par le lauréat avant tout commencement d'exécution.

Il sera à la charge de l'artiste sélectionné de fournir à la ville de Rennes les éléments permettant de déposer au service d'urbanisme de la ville le dossier de demande d'autorisation préalable. A minima, un visuel en couleur avec les dimensions sera nécessaire pour argumenter la demande. Le début du chantier ne pourra avoir lieu qu'une fois l'accord obtenu.

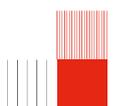
2.5 Pérennité de l'œuvre

Un minimum de 10 ans est fixé pour la durée d'exposition de l'œuvre. La technique de peinture est laissée au libre choix de l'artiste (aérosol, peinture, etc.) de même que les matériaux. Les œuvres seront constituées de matériaux résistants et durables dans le temps sur la base d'une durée minimum de 6 ans.

En cas de détérioration trop importante due aux intempéries ou à l'usure du temps intervenant avant l'expiration du délai de 10 ans, l'INSA Rennes se réserve le droit de remettre le mur en son état initial. Elle informera l'artiste avant tout travaux de remise en état du mur.

2.6 Droits d'auteur et de reproduction

L'œuvre reste propriété intellectuelle de l'artiste. Il renonce à ses droits d'auteur pour les reproductions qui en seront faites par l'INSA Rennes sur leurs différents supports de communication ou de promotion sans limite de temps. Ils auront obligation de mentionner le titre de l'œuvre, l'année de réalisation, sa localisation et le nom de l'artiste.



2.7 Planning

La réalisation de l'œuvre devra respecter le calendrier suivant :

10 mai 2023 – 16 h	Remise des dossiers de candidatures
17 mai 2023	Information des 3 candidats retenus
14 juin 2023 – 16 h	Dépôt des propositions
21 juin 2023	Désignation du lauréat et démarrage des prestations
31 octobre 2023	Date souhaitée de fin du chantier

3. Règlement de l'appel à projet

La sélection se fera en deux étapes :

1^{re} étape : Appel à candidatures sur dossier

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Il faudra néanmoins identifier un.e référent.e qui sera interlocuteur.trice unique pour l'INSA Rennes et se portera garant(e) de ses partenaires. Les candidats doivent obligatoirement bénéficier d'un statut juridique leur permettant de facturer la prestation. Pour postuler, les candidats devront déposer un dossier complet

Le dossier de candidature se compose ainsi :

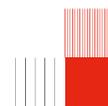
- Un CV actualisé avec le statut juridique de l'artiste ;
- Un portfolio de minimum 4 visuels permettant d'appréhender les interventions dans le contexte de leur réalisation (titre de l'œuvre, dimension, matériaux, situation d'implantation) + 3 ou 4 lignes précisant la démarche et le contexte dans lequel les réalisations ont été menées ;
- Une note d'intention motivant la candidature ;
- Une garantie professionnelle (attestation Maison des Artistes ou AGESEA ou URSSAF, n° SIRET ou autre).

Conditions d'envoi des candidatures :

Les candidats devront déposer un dossier de candidature complet avant **le 10 mai 2023 à 16h** par voie électronique sur le profil d'acheteur de l'INSA Rennes qui est la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE), à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les critères de sélection des artistes sont :

Cahier des charges / fresque murale INSA Rennes



- La reconnaissance d'un travail artistique confirmé, l'expérience dans la réalisation de fresques ou/et la motivation ;
- Le savoir-faire technique à réaliser une œuvre murale.

A l'issue de la 1^{re} étape, **3 dossiers de candidature** seront retenus.

2^e étape : concours sur projet pour les 3 candidats présélectionnés

Les trois candidat(e)s devront fournir

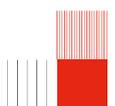
- Une **note d'intention** expliquant son choix artistique ;
- Une **esquisse** précise en couleur avec projection sur le mur sélectionné(possibilité de faire 2 propositions au maximum) ;
- Une **note technique** précisant :
 - la durée de l'intervention,
 - les moyens mis en œuvre pour réaliser la fresque (peinture, outils, échafaudage ou autres) et les conditions techniques particulières ;
 - le budget prévisionnel avec le détail : droit d'auteur, rémunération artistique, production (matériels, outils, déplacements, etc.) et autres services ;
 - la garantie pour la bonne tenue du (des) matériau(x) utilisés pendant le délai de 6 ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du(des) matériau(x) ne serait pas satisfaisante, à le (les) remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage ;
 - les mesures prises pour respecter les conditions de sécurité en référence au code du travail et l'utilisation des équipements nécessaires à ce type d'activité dont le travail en hauteur sur échafaudage ;
 - les moyens mis en œuvre pour garantir la propreté du site pendant et après l'intervention.

Conditions de remise des projets :

Les dossiers « projet » devront être déposés avant le **14 juin 2023 à 16h par voie électronique** sur le profil d'acheteur de l'INSA Rennes qui est la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE), à l'adresse URL suivante : **<https://www.marches-publics.gouv.fr>**

Les critères de sélection par ordre de priorité décroissante seront :

- L'esthétique de l'œuvre proposée par sa singularité et son originalité ;
- L'intégration dans son environnement prenant en compte la perspective liée à la superficie du mur support ;
- La valeur technique et artistique du projet et de ses modalités de mise en œuvre (moyens envisagés) ;
- Le prix.



Les candidats présélectionnés pour cette 2^e étape, non retenus lors de la sélection finale, percevront une indemnisation de 500 € HT sur présentation d'une facture de prestations à l'ordre de l'INSA Rennes.

Renseignements

INSA Rennes 20 avenue des Buttes de Coesmes 35708 RENNES	
<u>Renseignements techniques :</u> Service Communication Téléphone : 06 22 27 99 57 Courriel : emilie.armand@insa-rennes.fr	<u>Renseignements administratifs :</u> Service Achats Marchés Téléphone : + 33 2 23 23 86 67 Courriel : marches-publics@insa-rennes.fr

Vues et détails du mur

La fresque sera située entre les fenêtres du haut, en lieu et place de la bâche actuelle.

